
M.E.S., Numéro 134, Vol. 1, mai – juin 2024

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mis en ligne : le 31 mai 2024



Revue Internationale des Dynamiques Sociales

Mouvements et Enjeux Sociaux

Kinshasa, mai - juin 2024

GENRE ET PARTICIPATION DE LA FEMME AU PROCESSUS ELECTORAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO :

constats et prospective

par

Yves MBOKLIME KEBILI

*Assistant, Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques.
Université de Kinshasa*

Résumé

La participation de la femme au processus électoral en République Démocratique du Congo continue à demeurer énigmatique et charrie d'interminables débats sur la question du genre même après avoir consommé quatre cycles électoraux. Et pourtant le principe de la parité homme-femme consacré par la constitution dans son article 14¹, est superbement éloquent à ce propos. La présente étude constate que la participation de la femme tant au niveau de la candidature qu'à son élection, reste moins significative par rapport aux hommes pour entre autres raisons, la persistance des stéréotypes ayant fait de la politique une affaire prioritairement masculine.

Mots-clés : *genre, participation de la femme, processus électoral, constats, prospective, République Démocratique du Congo.*

Abstract

The participation of women in the electoral process in the Democratic Republic of Congo continues to remain enigmatic and leads to endless debates on the question of gender even after having consumed four electoral cycles. And yet the principle of male-female parity enshrined in the constitution in article 14 is superbly eloquent on this subject. This study notes that women's participation, both in terms of candidacy and in their election, remains less significant compared to men.

Keywords : *gender, women's participation, electoral process, findings, prospective, Democratic Republic of Congo.*

INTRODUCTION

De prime abord, nul n'ignore que la République Démocratique du Congo se trouve actuellement dans son quatrième cycle électoral conformément aux exigences du rythme quinquennal imposé par sa loi fondamentale. Plusieurs conventions internationales garantissent à cet effet, les droits des femmes à participer à la vie politique, notamment la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui insiste sur la participation et/ou la représentativité des droits des femmes dans les organes des décisions.

Dans cet élan, la constitution congolaise en vigueur impose à l'Etat d'assurer l'égalité genre à tous les niveaux, notamment dans son article 14 qui garantit aux femmes une représentation significative dans les institutions, nationales, provinciales et locales, soit 30% qui représentent le quota réservé aux femmes comme animatrices des institutions. Malgré cette disposition, l'égalité de sexe est très loin d'être appliquée. C'est pourquoi depuis l'organisation du premier cycle électoral dans notre pays, nous remarquons la présence des femmes qui se lancent dans les batailles électorales dans l'optique d'obtenir gain de cause.

L'approche genre reconnaît ouvertement la question clé du pouvoir, elle veut conférer des pouvoirs aux femmes en favorisant leur autonomie, car elle considère la subordination comme étant la cause de l'oppression des femmes. Le pouvoir comporte plusieurs dimensions, à savoir : il renvoie au principe du contrôle sur soi, sa vie, son corps, son temps, le produit de son travail, à l'autonomie ou la capacité de décider pour soi et à l'autorité qui est la reconnaissance sociale de son pouvoir².

Ceci étant, notre préoccupation majeure dans cette étude, se limite à examiner la participation de la femme congolaise comme potentielle candidate d'une part, et d'autre part, comme réellement élue, aux législatives nationales à travers tous les quatre cycles électoraux déjà organisés en vue de relever les défis, déceler les contraintes et proposer quelques pistes des solutions.

Outre cette introduction et la conclusion qui clos l'étude, la présente investigation s'articule autour de trois points. Le premier ouvre une discussion conceptuelle sur le genre et précise le cadre méthodologique. Le deuxième analyse l'évolution du statut de la femme congolaise. Le troisième et dernier point examine la participation de la femme au processus électoral au cours des quatre cycles qu'a connu la RDC.

¹ Constitution de la République Démocratique du Congo, 2006.

² INADES Formation Congo, *Atelier genre*, Nganda, Kinshasa, du 01 au 05 Juillet 2002, p. 16
MES-RIDS, n°134, vol. 1., Mai - Juin 2024

I. DISCUSSION CONCEPTUELLE SUR LE GENRE ET PRECISION DU CADRE METHODOLOGIQUE

1.1. Discussion conceptuelle sur le genre

Il nous sera incohérent et absurde dans cette réflexion, qui aborde une thématique aussi importante comme celle du genre, sans pour autant fixer nos lecteurs sur l'entendement nécessaire de ce concept.

Le terme « genre³ » a maintenant dépassé la signification essentiellement grammaticale qui permettait de classer les substantifs en masculin, féminin ou neutre. Ce concept se réfère, pouvons-nous dire, aux différences sociales entre les hommes et les femmes acquises, susceptibles de changer avec le temps et qui sont largement variables tant à l'intérieur que parmi les différents contextes culturels, politiques et socioéconomiques. Il permet de cerner les rôles sexuels définis socialement, les attitudes et les valeurs que les communautés ou les sociétés considèrent comme appropriées à un sexe ou un autre.

L'approche sociologique quant à elle, démontre que le concept « genre » exprime les rapports sociaux de sexe, la construction sociale des caractéristiques, les valeurs et normes attachées au féminin et au masculin par la culture, l'éducation, les institutions... Ces rapports sociaux entre femmes et hommes, qui se transforment et évoluent en permanence selon les époques et les contextes, sont marqués, dans toutes les régions du monde, par une hiérarchisation et des inégalités au détriment des femmes. En particulier, les hommes sont dominants en matière de pouvoir et de prise des décisions au niveau politique et économique, tandis que le travail gratuit domestique et ménager des femmes, qui constitue la base de l'organisation des sociétés et du travail humain productif, reste invisible et non pris en compte dans les richesses nationales.

Trois dimensions fondamentales, estimons nous dans le cadre de cette réflexion, permettent de mettre en valeur et d'expliquer le déséquilibre général que l'on peut constater dans les relations entre les femmes et les hommes, l'importance des rôles selon le sexe dans le partage du pouvoir, la prise de décision, la division du travail tant au sein du ménage que dans la société en général, à savoir :

Primo, le genre compris comme concept, analyse les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes basés sur l'assignation des rôles socialement construits en fonction du sexe. Cette répartition des rôles, des responsabilités, des activités et des ressources entre les femmes et hommes est une source d'inégalités et limite la liberté des femmes à jouir des droits humains. Ainsi, sous d'autres cieux, les femmes restent des mineures juridiques quand bien même les cadres juridiques qui instaurent l'égalité des femmes et des hommes seraient en place, les femmes ne bénéficient pas forcément des mêmes droits réels et continuent à subir des discriminations liées aux coutumes et aux traditions.

Secundo, le genre en tant qu'objectif, promet l'égalité des droits ainsi qu'un partage équitable des ressources et responsabilité entre les femmes et les hommes. Ceci nous pousse à dire que l'approche genre promet des droits formels et réels égaux pour les femmes et les hommes, l'amélioration de l'accès aux espaces d'expression et de pouvoir, au capital humain incorporé (santé, éducation) et aux facteurs de production. Dans cet élan, nous comprenons que cette approche comprend aussi la prévention et la répression des violences fondées sur le sexe, un partage équitable des ressources et des responsabilités, ainsi qu'un développement humain plus complet et durable pour tous et toutes.

Tertio, le genre comme méthodologie, produit une analyse comparée de la situation des femmes et des hommes tant du point de vue économique, social culturel que Politique. Elle est transversale et aborde tous les champs du développement⁴. En ce sens, elle conduit à la remise en cause des représentations et pratiques inégalitaires, individuelles et collectives.

On peut s'en rendre compte que la méthodologie de l'approche genre implique une démarche résolument participative, créant les meilleures conditions pour une participation réelle des femmes. Cette démarche repose efficacement sur la production d'informations ventilées par sexe. La non prise en compte des activités, de la spécificité ou propositions des femmes est en effet une discrimination structurelle en produisant ces données complémentaires, et en valorisant les apports des femmes autant que ceux des hommes.

Ce qui revient à dire que le concept « genre » met particulièrement l'accent sur les rapports entre les hommes et les femmes dans une communauté donnée. Il permet d'analyser ces relations complexes et évolutives afin de prendre conscience des particularités entre les hommes et les femmes (différences socialement et culturellement définies).

³ UNICEF, *Egalité des genres et acquisition de pouvoir par la femme*. Ct/Dop/Train, 1994, p.5.

⁴ P.A.P.C., *Manuel de renforcement des capacités en égalité femme-homme en R.D. Congo*, Coopération Canadienne, Janvier 2008. MES-RIDS, n°134, vol. 1., Mai - Juin 2024

L'approche genre et la participation des femmes au processus électoral en République Démocratique du Congo vise à rendre visibles les inégalités observées afin qu'elles soient prises en compte directement dans les instances de prise de décisions ; les programmes et projets de développement. Alias, elle permet de mettre en évidence les rapports de pouvoir et des inégalités dont souffrent les femmes ainsi que leurs répercussions sur l'aptitude et les possibilités de leur participation au processus électoral.

1.2. Cadre méthodologique

Dès lors que nous avons appréhendé le sens des principaux concepts de la présente réflexion, il faudrait préciser le cadre méthodologique circonstanciel afin de mieux comprendre les différentes logiques des acteurs en situation. A cet effet, hormis la technique documentaire qui nous a suffisamment abreuvé des informations sur l'évolution de la situation de la femme au fil du temps, nous nous sommes appropriés de l'approche constructiviste dans la mesure où elle est censée s'appuyer sur l'individu en rapport avec son vécu et ses représentations.

Et sur ce, selon Philippe Corcuff, le constructivisme renvoie à l'idée que la réalité sociale est construite par les acteurs individuels et collectifs sur la base d'expériences passées (et donc intériorisées) et présentes (de la vie quotidienne), celles-ci fonctionnant comme des contraintes souvent inconscientes, les individus font néanmoins des calculs et prennent des décisions⁵.

C'est dans cette optique que l'on parle du constructivisme social, une approche qui envisage la réalité sociale et les phénomènes sociaux comme étant « construits », c'est-à-dire créés, institutionnalisés, et par la suite, transformés en traditions⁶. Ce qui amène également Sylvain Shomba à soutenir que le constructivisme pense que la réalité sociale n'est pas naturelle ou donnée, une fois pour toutes, elle est plutôt construite⁷.

Partant de toutes ces allégations fondées sur l'approche constructiviste, fort est le constat de comprendre les raisons qui justifient le retard accumulé par la femme dans sa participation au processus électoral à la suite de sa victimisation et toutes les idées préconçues rivées sur son statut en République Démocratique du Congo.

II. EVOLUTION DU STATUT DE LA FEMME CONGOLAISE

De prime abord, avant de se lancer sur cette question, nous voulons attirer l'attention de nos lecteurs, qu'il ne s'agit pas ici de retracer l'évolution de statut de la femme congolaise depuis les temps très anciens jusqu'à nos jours. Mais plutôt, nous partirons de deux grands repères qui élucident mieux cette dimension. Il s'agit d'une part, de la société traditionnelle et d'autre part, de la société moderne.

2.1. Femme dans la société traditionnelle

La condition féminine congolaise a toujours été et est encore aujourd'hui multiple, avec des fortes différences dès le système social. Plusieurs aspects dans la tradition en font preuve, notamment :

Au niveau culturel, il y a lieu de retenir que les rôles des acteurs (femmes et hommes) sont bien distincts. Elle est considérée intellectuellement inférieure à l'homme, pas de sens de la justice. La femme subit toutes les manifestations de la coutume au point d'en devenir dépendante. Les interdits et autres exigences pèsent sur elle jusqu'à l'instrumentaliser.

Au niveau Social, la femme reste le solde de la famille. Il lui revient le premier rôle de procréer. Elle est source de vie, source de l'histoire car productrice d'enfants, berceuse du peuple. La possibilité de faire les enfants apparaît comme le modèle unique de la féminité heureuse, car dit-on la maternité ennoblit la femme. Son plus grand malheur, c'est d'être stérile.

En ce sens, la division du travail dans la plupart des cas, a abouti à la division de l'autorité. Le fait que les décisions principales restent l'apanage de l'homme, cela est lié à la répartition des activités entre l'homme et la femme et à la valeur attachée à ses activités. Plus loin, nous pouvons cerner que les prestiges et l'importance attribués aux activités des uns et des autres ne sont pas les mêmes, car cela a renforcé le déséquilibre.

Au chapitre politique, il est impérieux de noter que dans la société traditionnelle, la femme n'avait accès, ni à la vie publique, ni à celle dite politique d'autant plus que c'était un domaine réservé aux hommes. Le devoir civique ne pouvait être exercé par la femme, car le bonheur de tous y compris le sien est

⁵ Philippe Corcuff, cité par Béatrice Barbusse et Dominique Glaymann, *introduction à la sociologie*, Editions Foucher, Paris, 2004, p.50.

⁶ Fr. wikipedia.Org.

⁷ Sylvain Shomba, *Méthodologie et Epistémologie de la recherche scientifique*, Editions M.E.S, Kinshasa, 2020.

à ce prix. La femme n'avait droit à aucun chapitre, malgré les règnes distingués de quelques femmes qui démontrent leur grand talent, les femmes sont de façon générale exclues du trône.

2.2. Femme dans la société moderne

La problématique de statut de la femme dans la société moderne coïncide avec l'avènement de l'émancipation représentant une action collective d'une communauté dans l'optique d'en finir avec les inégalités structurelles. Quant à ce, deux facteurs majeurs ont largement contribué à ce processus, à savoir : les facteurs exogènes et endogènes.

2.2.1. Facteurs exogènes

Nous retenons quelques faits culminants à la base des efforts exogènes dans la lutte pour l'émergence de la femme. Premièrement, le processus d'intégration de la femme congolaise a été facilité par les actions des mouvements féministes des Nations Unies en 1975 proclamée année internationale de la femme. Cette situation a poussé la communauté universelle sous l'impulsion des Nations Unies à adopter un programme mondial invitant la conscience humaine à mettre fin au mauvais traitement inhumain, imposé à la femme.

Deuxièmement, beaucoup d'autres mouvements, associations et revendications syndicales se sont inscrits dans cette logique pour soutenir le combat que mène la femme. C'est pourquoi plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels la République Démocratique du Congo a souscrit, en participant comme membre de la commission des Nations Unies sur les statuts de la femme et du comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme, ont été approuvés tels que⁸ : la charte africaine des droits politiques de la femme du 31 Mars 1953 ; la convention des droits politiques de la femme du 27 Juin 1981 ; la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme du 18 /12/ 1979 ; la conférence mondiale des femmes à Beijing en Chine, etc.

2.2.2. Facteurs endogènes

Les Sociologues démontrent que les révoltes n'éclateraient presque jamais parmi ceux qui sont enfermés dans un système clos, dans un camp de concentration en particulier. Par contre, les révolutions se produisent quand l'espoir grandit, quand un groupe a commencé à progresser et prend conscience de sa position défavorisée. Devant telle situation, on peut affirmer que si la vie de la femme n'avait pas déjà connu un bouleversement important, les idées féministes n'auraient pu se propager.

En se basant sur un raisonnement logique et cohérent, il est impérieux de stigmatiser le fait qu'au moment où notre pays avait ratifié la déclaration universelle des droits de l'homme, cela l'a permis à fournir des efforts d'inclure dans les textes légaux les dispositions traduisant cette égalité des droits, des responsabilités et des possibilités. En outre, depuis la proclamation de l'année internationale de la femme et de la décennie des nations unies pour la femme, notre pays a pris une part active à toutes les conférences mondiales sur la femme et souscrit aux différentes recommandations des nations unies visant la promotion de celle-ci.

Nous allons constater à ce sujet que toutes les constitutions congolaises depuis 1967 valorisent le statut de la femme en prônant désormais l'égalité des droits des femmes. Cela se voit aussi, à travers d'autres documents légaux à titre exemplatif des codes de travail, pénal, de la famille, la loi cadre n° 86/005 du 24 /09/ 1986 qui prône l'égalité entre l'homme et la femme, l'actuelle constitution du 18 février 2006 en son article 14 qui stipule que les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection et la promotion de ses droits, etc.

III. PARTICIPATION DE LA FEMME CONGOLAISE AU PROCESSUS ELECTORAL A TRAVERS LES CYCLES.

Nous allons à travers ce point, analyser les efforts participatifs de la femme congolaise dans le processus électoral aux législatives nationales à travers les quatre cycles (2006, 2011, 2018, 2023) déjà amorcés par la République. Néanmoins, cette étape procède par une présentation comparative des données relatives à la participation féminine par scrutin, et chutera en suite, à l'analyse des résultats.

3.1. Présentation des données

Il est question d'examiner présentement la participation de la femme comme potentielle candidate d'une part, et d'autre part, comme celle réellement élue à la députation nationale.

⁸ Ministère de Droits Humains, *Plan d'Action Nationale de Promotion et de Protection de Droits de l'Homme en R.D. Congo*, Kinshasa, 1999.

3.1.1. Cycle électoral de 2023

Tableau I. Nombre des candidatures enregistrées

Candidatures	%	Homme	%	Femme	%
23.653	100	19.698	83	3.955	17

Source : Secrétariat Exécutif National de la CENI. Cette source est la même pour tous les tableaux qui suivent.

Il ressort clairement de ce tableau que la majorité écrasante des candidatures enregistrées aux législatives nationales en 2023, soit 83% reviennent aux hommes, et une faible proportion soit 17% concernent les femmes.

Tableau II. Nombre des candidats élus

Candidats élus	Effectifs	%
Hommes	413	87
Femmes	64	13
Total	477	100

A la lumière des données étalées dans le tableau ci-haut indiqué, il ressort que 86,5% des candidats élus sont des hommes contre une faible proportion, soit 13,4% des femmes. Notons impérieusement que les circonscriptions électorales de Kwamouth, Masisi et Rutshuru n'ont pas participé au scrutin suite à l'insécurité, laquelle situation a présenté 477 en lieu et place de 500 élus que compte la chambre basse du parlement.

3.1.2. Cycle électoral de 2018

Tableau III. Nombre des candidatures enregistrées

Candidatures	%	Homme	%	Femme	%
15.355	100	13.560	88,3	1795	11,6

Conformément aux données du tableau ci-dessus, nous notons que 88,3% représentent la candidature masculine, contre 11,6% pour celle des femmes.

Tableau IV. Nombre des candidats élus

Candidats élus	Effectifs	%
Hommes	451	90,2
Femmes	49	9,8
Total	500	100

S'agissant des résultats issus des urnes et confirmés par la Cour Constitutionnelle tels que ce tableau nous les démontre, 90,2% des hommes élus, contre un très faible pourcentage soit 9,8% pour l'élection des femmes.

3.1.3. Cycle électoral de 2011

Tableau V. Nombre des candidatures enregistrées

Candidatures	%	Homme	%	Femme	%
13197	100	11782	89	1415	11

Les tendances qui se dégagent dans ce tableau nous montrent que les candidatures masculines sont supérieures à celles des femmes, soit 89% contre 11%.

Tableau VI. Nombre des candidats élus

Candidats élus	Effectifs	%
Hommes	452	90,4
Femmes	48	9,6
Total	500	100

Conformément aux données ci-dessus, 90,4% des candidats élus sont des hommes, contre 9,6 % qui représentent une proportion des femmes.

3.1.4. Cycle électoral de 2006

Tableau VII. Nombre des candidatures enregistrées

Candidatures	%	Homme	%	Femme	%
9709	100	8335	86	1374	14

En ce qui concerne le nombre des candidatures enregistrées aux législatives nationales de 2006, les résultats du tableau prouvent que 86% reviennent aux hommes, et une tendance minoritaire soit 14%, des sièges occupés par les femmes.

Tableau VIII : Nombre des candidats élus

Candidats élus	Effectifs	%
Hommes	456	91,2
Femmes	44	8,8
Total	500	100

S'agissant de l'élection des candidats réellement élus, les données du tableau nous révèlent qu'une proportion écrasante soit 91,2% reviennent aux hommes, contre 8,8% qui représentent les sièges occupés par les femmes.

Tableau VIX : Tableau synoptique de la participation de la femme à la députation nationale

Situation de la femme	2006	2011	2018	2023
Candidate	14 %	11%	11,6 %	17%
Elue	8,8 %	9,6%	9,8 %	13%

Le tableau ci-dessus retrace la participation de la femme comme candidate et élue aux processus électoraux en République démocratique du Congo, depuis l'organisation du premier cycle électoral de 2006 jusqu'à celui de 2023.

3.2. Analyse des résultats

Au regard de l'ensemble des statistiques avancées du premier au dernier cycle électoral, c'est-à-dire 2006, 2011, 2018 et 2023, la participation de la femme tant au niveau de la candidature qu'à son élection, reste moins significative par rapport aux hommes. Néanmoins, nous constatons que le taux de participation des femmes aux législatives nationales a connu, hormis le premier scrutin de 2006, une légère augmentation à partir du deuxième cycle électoral, mais elles restent butées à la grande disparité de pouvoir siéger valablement au parlement, d'égaliser voire même de dépasser en terme numérique l'homme. Cette réalité nous pousse à relever quelques défis liés à la participation de la femme au processus électoral.

Nous avons dans un premier temps les défis d'ordre socio-culturel d'autant plus que la spécificité congolaise, à travers les âges et jusqu'à ce jour, met l'accent sur les traditions et valeurs culturelles héritées des coutumes locales qui ne reconnaissent pas de rôle politique aux femmes. Très peu sont des personnes qui croient en la femme et surtout dans les milieux ruraux la réduisant aux travaux champêtres et de ménage. Pourtant en occupant des fonctions et/ou des postes politiques, elles arrivent à contribuer à briser les stéréotypes et à changer les normes sociales. L'exemple de la nomination, pour la première fois en RDC, d'une femme Première Ministre est éloquent. Et, peu importe les résultats, la réussite tout comme l'échec dans l'exercice de fonction ne sont pas liés au sexe. Aussi, elles sont plus susceptibles d'être tenues responsables par leurs électeurs, ce qui entraîne une gouvernance réactive et transparente.

D'ailleurs plusieurs études ont démontré que les ménages gérés par les femmes sont moins exposés à la vulnérabilité. Sur le plan politique, les femmes sont souvent confrontées à la réticence suite à plusieurs aspects notamment le caractère violent des politiciens congolais en matière d'assassinat et autres, rares sont les femmes qui affrontent cet univers, ce qui explique en partie le faible taux de candidature ou d'engagement. Car bien que la violence soit une réalité tant de l'homme que de la femme, cette dernière est moins capable de la développer davantage et est allergique aux actes d'atrocité si bien qu'il existe des femmes criminelles.

Enfin, il faudra reconnaître les défis économiques, car le manque de sécurité économique et la pauvreté constituent les obstacles majeurs à la participation politique de la femme, elles sont plus à la maison qu'au milieu professionnel, à l'informel qu'au formel, malgré leur émancipation.

CONCLUSION

La présente étude a pris en charge l'analyse du genre et de la participation de la femme au processus électoral en République Démocratique du Congo. Notre souci majeur dans cette étude, était celui d'examiner la participation de la femme congolaise dans sa double casquette, c'est-à-dire comme potentielle candidate, et comme élue, aux législatives nationales à travers tous les quatre cycles électoraux déjà connus.

Les résultats auxquels nous sommes arrivés, montrent clairement que la place de la femme congolaise dans l'arène politique en général et au parlement en particulier est moins significative au regard des inégalités et/ ou de la supériorité des hommes.

Pour clore, nous avançons quelques perspectives pour améliorer cette question. Aux femmes, de développer des compétences nécessaires et de faire montre à la face de la société de quoi elles sont capables. Au Gouvernement, d'allouer les ressources suffisantes et mettre effectivement en œuvre la politique nationale sur le genre. Au Parlement, d'intensifier le contrôle parlementaire sur l'application des lois et textes relatifs à la promotion et à la protection des droits de la femme au regard de la participation politique. Aussi de renforcer la loi électorale, dans l'optique de rendre irrecevable toutes les listes électorales formulées par des partis et regroupement politiques qui ne tiennent pas compte du quota de 30% des femmes.

BIBLIOGRAPHIE

- Constitution de la République Démocratique du Congo 2006
- CORCUFF Ph., cité par B., Barbusse et D. Glaymann, *Introduction à la sociologie*, Editions Foucher, Paris, 2004.
- Inades Formation Congo, Atelier genre, Nganda, Kinshasa, 2002.
- Ministère des Droits Humains, Plan d'Action nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme en R.D. Congo, Kinshasa, 1999.
- P.A.P.C, Manuel de renforcement des capacités en égalité femme-homme en R.D. Congo, Coopération canadienne, janvier 2008.
- SHOMBA KINYAMBA Sylvain, *Méthodologie Epistémologie de la recherche Scientifique*, Editions M.E.S, Kinshasa, 2020.
- UNICEF, *Egalité des genres et acquisitions du pouvoir par la femme*, ct/Dop/Train, 1994.